

**ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025**

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 39**

EFFECTIF LEGAL : 39

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 14.04.2026
Convocation faite
Le 31.03.2026**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 07 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, et le mardi sept avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle communale d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JACQUEMART puis de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération
N°2026-04-002**

**Election du Président de la
Communauté de Communes**

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{mes} Valérie D'AMARIO, Marielle SAXE, MM. Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, M^{me} Magali CAPLET, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Raphaël SPYT, M^{me} Carole AVRIL, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Roseline MADDI, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNE, M^{mes} Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, M^{me} Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, M^{me} Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, M^{me} Carole ARIBI, MM. Pierre JANIK, Haci-Durmus DEMIR, Christophe LÉONARD, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Raphaël SPYT), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Bernard DEFORGE (pouvoir à M^{me} Isabelle BODART), M^{me} Marion JACQUEMIN (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS).

M^{me} Stéphanie CHACEL, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

M. Jean-Claude JACQUEMART, le Président de séance, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Président, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2121-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Deux candidats se sont déclarés : Messieurs Jean-Pol DEVRESSE et Mathieu SONNET.

Entendu les discours prononcés par chacun des deux candidats,

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote par Messieurs Philippe RAVIDAT, deuxième doyen d'âge, et Raphaël SPYT, plus jeune Conseiller Communautaire, a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	39
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins déposés	39
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	19

Monsieur Mathieu SONNET a obtenu trente (30) voix.
Monsieur Jean-Pol DEVRESSE a obtenu sept (7) voix.

Monsieur Mathieu SONNET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président de la Communauté, et a immédiatement été installé.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET

